



Reglement d'un avocat comis d'office

Par **dgh147**, le **26/10/2012** à **08:30**

Bonjour,

je me permets de vous adresser ce courrier afin d'avoir la bonne information sur un dossier qui concerne mon fils qui à l'époque avait 12 ans.

un avocat qui avait été comis d'office à cette époque la suivie pour une affaire le concernant sans que je demande quoi que ce soit.

cette affaire à été regler en début d'année 2012 et l'avocat me réclame 1500 € d'honoraire ?

je croyais que les enfants mineurs etait représenter gratuitement ? surtout par un avocat comis d'office et que je n'avais rien demander moi même à cette époque.

je vous remercie d'avance

Par **pat76**, le **27/10/2012** à **17:44**

Bonjour

Vous envoyez un courrier recommandé avec avis de réception au Bâtonnier du barreau des Avocats dont dépend l'avocat qui a défendu votre fils.

Vous informez le Bâtonnier de la situation en lui indiquant qu'un avocat désigné d'office le..... (date), pour défendre les intérêts de votre fils âgé de 12 ans à l'époque, vous réclame aujourd'hui 1500 euros d'honoraires alors que vous n'aviez conclu aucun contrat avec cet avocat puisqu'il avait été imposé d'office pour défendre votre fils.

Vous demandez au Bâtonnier de trancher ce litige car il n'est pas question pour vous de payer quoique ce soit.

Vous joindrez une copie de la lettre de l'avocat.

Vous garderez une copie de votre lettre.

A quelle date exactement l'avocat avait-il été désigné d'office?

Par **dgh147**, le **28/10/2012** à **15:35**

merci beaucoup pour votre réponse fort appréciable

Par **pat76**, le **30/10/2012** à **14:09**

Bonjour

J'ai eu confirmation de ma réponse hier par une avocate que je rencontre souvent au Conseil des Prud'homems de PARIS.